

CAMPAGNE COMPLÉMENTAIRE D'INFORMATION ET DE DISTRIBUTION PRÉVENTIVE DE COMPRIMÉS D'IODE

alerte nucléaire
je sais quoi faire !

Communiqué de presse

Paris, le 18 février 2020



22 % des riverains et 60 % des écoles ont retiré leurs comprimés d'iode

La mobilisation doit se poursuivre

Cinq mois après le lancement de la campagne et l'envoi aux particuliers et aux établissements recevant du public (ERP) du courrier leur permettant de retirer leur(s) boîte(s) de comprimés d'iode, 22 % des particuliers, 60% des écoles et 16 % des ERP se sont rendus en pharmacie. Des chiffres qui s'expliquent par le caractère inédit de ce type de campagne dans le rayon de 10 à 20 km autour des 19 centrales nucléaires françaises et qui incitent à poursuivre la sensibilisation des populations. Cette campagne vient en complément de celle, effectuée en 2016, dans un rayon de 0 à 10 km.

Les personnes concernées peuvent se rendre dans une pharmacie participante (liste sur www.distribution-iode.com) munies du bon de retrait reçu par courrier ou d'un simple justificatif de domicile.

À noter qu'en cas d'accident nucléaire, le rejet d'iode radioactif dans l'atmosphère pourrait constituer un risque sanitaire pour les personnes. Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde, organe essentiel à la régulation hormonale. Cette glande est particulièrement sensible chez les jeunes et les femmes enceintes (fœtus). La prise de comprimés d'iode stable permet de saturer la glande thyroïde qui, ainsi, ne peut plus capter ou fixer l'iode radioactif. Prendre ses comprimés d'iode stable sur instruction du préfet fait partie des actions de protection des personnes en cas d'accident avec l'évacuation, la mise à l'abri, etc.

Un taux de retrait de 60 % pour les écoles : un résultat positif mais l'objectif est de 100 %

En effet, les enfants et adolescents sont un public prioritaire car leur thyroïde est plus sensible que celle des adultes aux effets de l'iode radioactif. La couverture doit donc être complète (à l'instar de celle de la précédente campagne de 2016 dans le rayon 0-10 km) pour ces établissements dans la mesure où, en cas de mise à l'abri, les jeunes seraient gardés en sécurité dans les locaux et bénéficieraient d'un plan de protection spécifique. Cette organisation permet d'éviter aux parents d'aller chercher leurs enfants.

CAMPAGNE COMPLÉMENTAIRE D'INFORMATION ET DE DISTRIBUTION PRÉVENTIVE DE COMPRIMÉS D'IODE

alerte nucléaire
je sais quoi faire !

Un appel à la mobilisation des acteurs locaux

Les acteurs locaux : maires, pharmaciens, commissions locales d'information (CLI), médecins, etc. sont invités par le comité de pilotage¹ à poursuivre leur mobilisation pour sensibiliser riverains, responsables d'ERP et d'établissements scolaires à l'importance de retirer leurs comprimés d'iode.

Relais de santé de proximité et en contact quotidien avec la population, les pharmaciens continuent à inciter leurs clients à retirer leurs comprimés d'iode stable. Ils se rendent disponibles pour conseiller et répondre aux questions.

Au-delà du retrait des comprimés, renforcer la « culture de protection » des personnes

La sensibilisation des riverains aux risques liés à une installation nucléaire et aux moyens de s'en protéger est un des objectifs majeurs de cette campagne et suppose un engagement sur le long terme, *a fortiori* pour la population récemment incluse dans les aires des plans particuliers d'intervention élargis à 20 km.

Il s'agit ainsi de rappeler les six réflexes en cas d'alerte nucléaire :

1. se mettre à l'abri rapidement dans un bâtiment en dur
2. se tenir informé à l'aide des médias
3. ne pas aller chercher ses enfants à l'école
4. limiter ses communications téléphoniques
5. prendre le(s) comprimé(s) d'iode stable sur instruction du préfet et selon la posologie
6. se préparer à une éventuelle évacuation

Ces réflexes sont présentés dans film pédagogique visible sur www.distribution-iode

Site internet et N° Vert pour s'informer

Tout au long de la campagne, les personnes concernées peuvent également s'informer sur le site www.distribution-iode.com et en appelant le numéro vert 0 800 96 00 20 (10 000 appels traités) ouvert de 10h00 à 18h30 du lundi au vendredi et de 10h00 à 12h00 le samedi.

Ce communiqué de presse ainsi que les films pédagogiques (6 réflexes, définition et extension d'un PPI) sont également disponibles au lien suivant : www.asn.fr/Prevenir-et-comprendre-l-accident/Distribution-d-iode

¹ : Ministères de l'Éducation nationale, de l'Intérieur et de la Santé, Autorité de sûreté nucléaire (ASN), Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, Conseil national de l'Ordre des médecins, Association nationale des commissions locales d'information (Ancli) et EDF.